

# **PRÉSENTATION DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

**ADF/ 8décembre 2010**

## Qu'est ce que l'insertion par l'activité économique ?



- L'IAE a pour finalité de permettre aux personnes exclues ou en très grande difficulté de retrouver une place dans la société et un emploi en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

# D'où vient l'IAE ?



- Apparaît en réaction au chômage de masse fin des années 70
- Phase d'expérimentation d'approches alliant accompagnement social et production économique , et de développement (années 80-90 )
- Reconnaissance juridique par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (1998)

# Définition légale : L 5132-1 Code du travail



- L'insertion par l'activité économique « a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accompagnement ».

# Qui mène l'insertion par l'activité économique ?

- Les quatre types de structures de l'IAE
  - Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
  - Les associations intermédiaires (AI)
  - Les entreprises d'insertion (EI)
  - Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)
  
- Avec leurs caractéristiques et leur propre modèle, les structures de l'IAE peuvent s'articuler pour proposer une offre d'insertion adaptée.



# Présentation des SIAE

# Les ateliers et chantiers d'insertion



- Première étape de réinsertion par le travail
- Un dispositif ponctuel ou permanent porté par des associations ou des collectivités locales
- Encadrement technique formatif et accompagnement social et professionnel individualisé
- Perçoivent une aide à l'encadrement
- Emploi à temps partiel sur contrats aidés non marchands
- Activités d'utilité sociale faiblement rentables, d'intérêt général
- Recettes **de l'activité** limitées à 30 %
- Directement éligibles à l'article 30 du CMP ( clauses sociales)

# Les associations intermédiaires



- Les AI visent l'autonomie et la polyvalence pour occuper des emplois successifs et de courte durée
- Mettent à disposition des salariés auprès de particuliers (46%), associations, collectivités, et d'entreprises
- Le salarié est suivi et accompagné par des permanents
- Secteurs d'activités: entretien du domicile ou des locaux, entretien d'espaces vert, gardiennage
- Perçoivent de l'Etat une aide à l'accompagnement socio professionnel

# Les entreprises d'insertion



- Entreprises positionnées dans l'économie marchande concurrentielle
- Salariés agréés par Pôle emploi
- Le salarié est encadré par des permanents pour l'accompagnement socio-professionnel
- Offrent des contrats à temps plein
- Forme juridique : SA, scoop ou association
- Ne **bénéficient** pas d'exonérations particulières
- Recettes de production couvrant 80 % du CA
- Perçoivent une aide au poste versée par l'État couvrant le surcoût d'encadrement

# Les entreprises de travail temporaire d'insertion



- L'ETTI représente souvent le dernier maillon de l'insertion
- Elles mettent à disposition des salariés auprès d'entreprises
- Les personnes sont **agrées** par Pôle emploi
- Les salariés sont encadrés par des permanents pour l'accompagnement socio-professionnel
- Perçoivent une aide à l'encadrement versée par l'Etat

# Le poids de l'IAE



- 5 000 structures environ
- Offrant annuellement 275 000 solutions d'insertion
- Pour 75 000 équivalents temps plein
- Générant 3 Mds€ de CA
- Dont environ 1 Md€ de subventions publiques finançant la prestation d'accompagnement socio-professionnel et pédagogique (surcoût d'encadrement)

# Que rapporte l'IAE ?

- En premier lieu une solution aux salariés en insertion mais aussi....
- Économie des indemnités chômage
- Économie du RSA ( 1/3 des bénéficiaires de l'IAE)
- Économie d'aides sociales ( CMU, logement d'urgence...)
- Ouverture de droits ultérieurs liés au salariat
- Gain d'employabilité ( compétences de base )
- Résolution de facteurs d'exclusion associés ( santé surendettement...)
- Environ 2 Mds€ de salaires distribués et impôts et taxes acquittés comme tout acteur économique.

# Rapport coût/efficacité de l'IAE

## Le secteur de l'IAE

- Reçoit environ 600 M€ de l'Etat (dont 400 M€ de contrats aidés pour les ateliers et chantiers d'insertion) \*
- Reçoit environ 100 M€ du FSE
- Reçoit des aides des collectivités locales (environ 200 M€) :
  - ▣ des conseils généraux ( aide au poste et suivi RSA)
  - ▣ des communes et agglomérations
  - ▣ des conseils régionaux ( appui à la formation des salariés en insertion)

**L'efficacité : Un salarié en insertion sur deux retrouve un emploi et/ou sort de l'exclusion. Les autres voient leurs compétences de base et leur employabilité améliorées.**

\*chiffres LFI et Avise

# Rapport coût/efficacité de l'IAE

- L'apport des départements en 2007  
(étude CNIAE ADF sur 26 Départements)
- 38,65 M€
- 79 % ACI, 9 % aux EI, 7 % aux AI
- 71 % Accompagnement, 11 % recrutement (bénéficiaires RMI),  
10 % Retour à l'emploi
- Appui des départements : environ 15 % des ressources des SIAE

# Pourquoi l'IAE est incontournable ?



- Demande sociale : accroissement mathématique du besoin d'insertion avec la montée et l'allongement du chômage de longue durée (stock prévisible de 1M à 1,2 M de chômeurs longue durée sur les trois prochaines années).
- Demande économique : accroissement de la demande d'insertion par les entreprises du fait des clauses sociales ( public et privé).

# Pourquoi l'IAE doit se développer ?

- Le public en exclusion **recherche un salaire, un contrat et un environnement de travail** plutôt que des minima sociaux et un accompagnement par des OPP.
- Le coût macro-économique de l'exclusion n'est plus raisonnable ( RSA et minima..., mais aussi besoins de recrutement non couverts).
- Les activités de l'IAE = sources de développement local, activités non délocalisables, pour des besoins de base stables et souvent « D. durable ».

# Comment intégrer l'IAE dans les PTI ?

- Lors de l'élaboration des pactes territoriaux d'insertion :
- **En associant l'IAE** aux consultations locales (professionnels de l'insertion, associations, partenaires sociaux, personnes en insertion)
- **En coordonnant** les orientations des différents acteurs dans les documents **et instances** de planification de l'offre d'insertion (PDAHI, PDI, PDALPD, CDIAE, PLH...)
- **En accordant** de vrais moyens au pilotage et à l'évaluation des actions

# Comment développer l'IAE ?



- Les entrepreneurs existent **et sont en attente** des moyens d'insertion.
- Les capitaux existent : 100 M€ grand emprunt et épargne solidaire.
- Les activités existent : modèles durables et duplicables , souvent des niches, innovants, identifiés.
- **Il manque** le financement suffisant de la mission d'insertion et la souplesse de gestion.
- **Les SIAE ont besoin de diversifier leurs sources de financement, de rénover la gestion et la gouvernance de l'IAE.**

# Conclusion



- Les structures d'insertion par l'activité économique remercient les départements pour leur appui indispensable à leur mission.

[www.portail-iae.org](http://www.portail-iae.org)